

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE
L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE, INTITULÉ : POSSIBILITÉS DE CROISSANCE :
RENFORCER LA CAPACITÉ DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AU CANADA POUR ASSURER
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES EXPORTATIONS**

Le gouvernement du Canada est ravi de répondre au premier rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé : *Possibilités de croissance : Renforcer la capacité de transformation alimentaire au Canada pour assurer la sécurité alimentaire et les exportations* (le Rapport).

Le gouvernement remercie les membres du Comité ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité pour leurs observations et leur engagement en vue de renforcer l'industrie de la transformation alimentaire, la sécurité alimentaire, les exportations et la compétitivité globale. Le gouvernement appuie l'approche globale et positive ainsi que les diverses idées constructives proposées par le Comité.

Le gouvernement accueille favorablement les recommandations exhaustives formulées par le Comité, et s'affaire à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants et les partenaires pour relever les défis soulignés dans le Rapport. La réponse du gouvernement aux recommandations précises formulées par le Comité à cet égard est présentée en détail ci-après.

La réponse est le fruit d'une collaboration entre les divers ministères et organismes fédéraux en cause, c'est-à-dire : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC); l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC); l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA); Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC); l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor); Emploi et Développement social Canada (EDSC); Affaires mondiales Canada (AMC); Santé Canada (SC); Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); Services aux Autochtones Canada (SAC); Infrastructure Canada; Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE); Transports Canada (TC); et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

La pandémie de COVID- 19 a créé de nouvelles pressions considérables sur les coûts pour l'industrie de la transformation alimentaire. Dans l'ensemble, l'industrie s'en est bien sortie et a poursuivi ses activités normalement, mais il y a eu un certain nombre de perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. En raison d'une série de facteurs, les problèmes touchant les chaînes d'approvisionnement mondiales continueront d'avoir une incidence sur l'industrie à court terme.

L'invasion de la Russie en Ukraine a engendré de nouvelles pressions relatives à la sécurité alimentaire mondiale. Le Canada continue de participer aux efforts multilatéraux pour résoudre les problèmes liés à la production et aux exportations limitées dans cette région. Pour sa part, le gouvernement continuera de soutenir l'industrie et les producteurs canadiens pour s'assurer que le Canada est positionné de manière à pouvoir maximiser sa production et soutenir la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale.

Le gouvernement reconnaît que le Rapport insiste sur l'importance de garantir l'accès à un approvisionnement alimentaire pour les Canadiens, ce qui repose sur des mesures visant à maintenir la solidité de l'industrie alimentaire au Canada. Nous reconnaissons également que d'autres analyses de la sécurité alimentaire ciblent la pauvreté comme principale cause. Comme il a été mentionné dans le budget de 2019, « un ménage canadien sur huit éprouve actuellement une insécurité alimentaire, c'est-à-dire que ces ménages n'ont pas un accès fiable à une quantité suffisante d'aliments abordables, nutritifs et adaptés sur le plan culturel ». La *Politique alimentaire pour le Canada* tient compte de ce consensus quant à la principale cause de l'insécurité alimentaire.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada investisse dans les infrastructures liées au commerce, comme les systèmes de transport, afin d'améliorer l'accès aux marchés et

pour soutenir une chaîne d’approvisionnement moderne.

Le gouvernement appuie cette recommandation. D’ailleurs, il investit actuellement dans des infrastructures liées au commerce afin d’améliorer l’accès aux marchés et de favoriser la modernisation de la chaîne d’approvisionnement.

Les chaînes d’approvisionnement mondiales continuent d’être perturbées par la pandémie de COVID-19, les pénuries de main-d’œuvre, les répercussions croissantes des changements climatiques et les récentes sanctions contre la Russie. Veiller à ce que les chaînes d’approvisionnement canadiennes soient résilientes et fluides est une priorité. Bien que le Canada continue de faire preuve de résilience, des efforts sont nécessaires pour relever les défis complexes et changeants auxquels sont confrontées nos chaînes d’approvisionnement.

Le 31 janvier 2022, le ministre des Transports et plusieurs collègues ministériels ont organisé un Sommet national sur la chaîne d’approvisionnement, afin de réunir l’industrie et d’autres partenaires de la chaîne d’approvisionnement pour discuter des principaux défis, des stratégies et des prochaines étapes pour atténuer les pressions exercées sur la chaîne d’approvisionnement et trouver des solutions novatrices. Ce sommet a également été l’occasion pour les participants d’entendre parler des principales priorités du gouvernement au moment où il se remet sur pied après la pandémie de COVID-19 et les récentes catastrophes naturelles. À la suite du Sommet, le gouvernement a annoncé qu’il entreprendrait une série de séances par région et par industrie pour poursuivre le dialogue. En outre, le 25 mars 2022, le ministre des Transports a annoncé la création d’un groupe de travail sur la chaîne d’approvisionnement, qui sera coprésidé par Jean Gattuso et Louise Yako. Ce groupe de travail consultera largement l’industrie, les associations et les experts afin d’examiner les principales pressions et de formuler des recommandations au sujet des mesures à prendre à court et à long terme pour renforcer l’efficacité, la fluidité et la résilience des infrastructures de transport et la fiabilité de la chaîne d’approvisionnement du Canada.

Ce travail de collaboration vient compléter les investissements considérables et les autres mesures importantes que le gouvernement a prises pour soutenir l’efficacité, la fiabilité et la résilience des infrastructures de transport et des chaînes d’approvisionnement du Canada. En voici quelques exemples :

- En août 2021, le ministre des Transports a annoncé que l’Administration portuaire Vancouver-Fraser (APVF) travaillerait avec des partenaires pour concevoir, d’ici le 31 mars 2022, un nouveau système collaboratif pour gérer le trafic maritime au port de Vancouver, renforcer la sécurité maritime, réduire les impacts négatifs sur la société et l’environnement et optimiser le flux de la chaîne d’approvisionnement à cette porte d’entrée stratégique. L’APVF travaille avec des partenaires pour élaborer un plan de système de gestion du trafic qui crée des avantages pour tous.
- L’examen de la modernisation des ports, qui est presque terminé – a été lancé par le ministre des Transports en 2018 et était axé sur la façon dont les ports peuvent progresser vers les cinq objectifs clés suivants : (1) soutenir la compétitivité de l’économie canadienne en facilitant la circulation des marchandises; (2) renforcer les relations avec les peuples autochtones et les collectivités locales; (3) promouvoir des infrastructures et des activités durables du point de vue environnemental; (4) rehausser la sécurité et la sûreté des ports; (5) optimiser la gouvernance et la gestion financière.

Créé en 2017 au titre du volet Commerce et transport du Plan Investir dans le Canada du gouvernement du Canada, le Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) de 4,2 milliards de dollars – le plus important programme de contribution de Transports Canada – est un programme concurrentiel fondé sur le mérite qui finance les projets d’infrastructures de transport qui vise à atténuer les goulots d’étranglement du transport pour le commerce et renforce l’efficacité et la résilience des biens de transport qui sont essentiels au succès commercial du Canada sur les marchés canadiens et étrangers. En date de mars 2022, on a annoncé pour environ 2,1 milliards de dollars d’investissements dans 102 projets stratégiques à l’échelle du Canada, lesquels ont permis d’obtenir des investissements de l’ordre de plus de

4,4 milliards de dollars dans l'ensemble des provinces et territoires.

Dans l'ouest du Canada, le FNCC a permis d'affecter plus de 872 millions de dollars à 43 projets, ce qui a généré des investissements totalisant plus de 2,1 milliards de dollars, dans le but de créer des corridors commerciaux plus solides vers les marchés du Pacifique, de développer les liaisons de transport intérieur et de faciliter l'accès des producteurs agricoles, entre autres, aux marchés d'exportation. Par exemple, le FNCC a contribué à hauteur de 67,6 millions de dollars aux projets d'amélioration des infrastructures routières et ferroviaires de l'Administration portuaire Vancouver Fraser à Burrard Inlet pour améliorer la capacité et l'efficacité des services aux terminaux qui exportent 10 millions de tonnes métriques de grains canadiens par année.

Dans l'est du Canada, 40 projets financés à hauteur de plus de 627 millions de dollars au titre du FNCC sont en cours, ce qui a généré des investissements totalisant plus de 1,4 milliard de dollars pour améliorer les corridors commerciaux qui permettent d'accroître les débouchés découlant des accords commerciaux que le Canada a conclus avec l'Europe et l'Asie-Pacifique, ainsi que pour tenir compte de la demande sans cesse croissante des marchés africains. Par exemple, au titre du FNCC, 5,5 millions de dollars sont investis dans le projet de renforcement de la capacité du quai no 10 de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa dans le but d'augmenter la capacité d'entreposage d'aliments et de produits agricoles destinés à des marchés étrangers; on investit également 18 millions de dollars dans le projet de site pour les cargaisons de l'Aéroport international Stanfield de Halifax afin d'améliorer la capacité d'exportation des produits de la mer de l'Atlantique.

Dans le nord du Canada, 636 millions de dollars au titre du FNCC ont été affectés par le gouvernement fédéral à 20 projets dans les trois territoires, ce qui a généré des investissements totalisant 858 millions de dollars, dans le but de construire des corridors de transport reliant les collectivités éloignées, de permettre à la région de profiter de futurs débouchés et de lutter contre l'insécurité alimentaire. À cette fin, un montant de 12,8 millions de dollars au titre du FNCC est investi dans un projet d'entrepôt de fret de First Air à l'aéroport d'Iqaluit dans le but d'accroître la capacité d'entreposage tant pour les produits nécessitant un milieu à ambiance contrôlée que pour les produits réfrigérés, et de réduire les coûts élevés du gaspillage alimentaire attribuable à des retards causés par les mauvaises conditions météorologiques ou aux volumes de pointe.

Grâce au FNCC, le gouvernement du Canada continue d'investir dans des projets à travers le pays qui amélioreront le rendement des corridors commerciaux du Canada et soutiendront les chaînes d'approvisionnement modernes. En décembre 2021, le ministre des Transports a lancé un appel de propositions pour accroître la fluidité des chaînes d'approvisionnement, qui vise à remédier aux contraintes de capacité et aux goulots d'étranglement qui entravent le transport des marchandises vers les marchés mondiaux (y compris les États-Unis et le Mexique) et le long des corridors commerciaux régionaux et interprovinciaux. Cet appel de propositions a pris fin le 31 mars 2022. En janvier 2022, afin de prendre des mesures immédiates pour relever les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, le ministre des Transports a également lancé un appel de propositions visant à décongestionner la chaîne d'approvisionnement dans les ports canadiens. Cet appel de propositions a pris fin en février 2022. Cet appel de propositions visait les projets qui permettraient de décongestionner immédiatement les ports canadiens.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada modernise sa réglementation et mette en place des programmes ciblés, en collaboration avec les provinces et les territoires, afin d'encourager le développement des entreprises de transformation de proximité et les abattoirs régionaux de petite taille.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe. Le régime réglementaire canadien fondé sur la science est l'un des plus rigoureux et des plus respectés à l'échelle mondiale. Le gouvernement comprend qu'une modernisation de la réglementation favorisant la croissance économique et l'innovation est nécessaire, tout en veillant parallèlement à la santé et à la sécurité des Canadiens. Le gouvernement a procédé à une modernisation importante de la réglementation afin d'offrir une plus grande latitude à l'industrie de la transformation

alimentaire.

En janvier 2019, le gouvernement a achevé et mis en œuvre la plus importante initiative de modernisation réglementaire à ce jour, soit le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC), qu'applique l'ACIA. Pour l'industrie de l'alimentation, y compris les entreprises de transformation locales et les abattoirs régionaux de petite taille qui sont sous réglementation provinciale et qui pourraient souhaiter élargir leurs marchés au-delà des frontières provinciales ou internationales – ce qui nécessite donc une licence fédérale –, le RSAC a réduit le fardeau administratif en consolidant en un seul règlement 13 règlements propres à un produit et en remplaçant des exigences normatives par des exigences axées davantage sur les résultats. En outre, l'ACIA a déployé des efforts pour aider les petites entreprises à s'adapter au nouveau RSAC en assouplissant les exigences en matière de documentation et en créant des outils de promotion de la conformité. L'ACIA supervise les différentes composantes du système de salubrité des aliments en collaboration avec les provinces et territoires, et communique avec l'industrie pour mieux faire connaître la latitude que lui offre le RSAC.

Outre la réforme réglementaire, le gouvernement offre également un éventail de programmes ciblés qui favorisent l'innovation et la croissance au sein du secteur de la transformation agroalimentaire. Par exemple, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, AAC administre le programme Agri-innovator, qui accorde aux organisations canadiennes à but lucratif jusqu'à la moitié du financement sous forme de contribution remboursable pour commercialiser ou adopter des technologies et processus innovateurs dans le secteur agroalimentaire. Par l'entremise de ce programme, le gouvernement a financé 28 projets auxquels il a affecté plus de 101,6 millions de dollars pour favoriser des investissements dans le secteur de la transformation alimentaire.

En juin 2020, 77,5 millions de dollars sous forme de fonds d'urgence ont été versés au moyen du Fonds d'urgence pour la transformation (FUT) d'AAC dans le cadre des mesures prises par le gouvernement du Canada pour aider les entreprises, y compris les entreprises de transformation locales et régionales, aux prises avec des difficultés en raison de la COVID-19. L'objectif principal du programme était d'aider les entreprises à mettre en œuvre des changements pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de leurs familles dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le FUT visait également à aider des entreprises à faire des investissements pour améliorer, automatiser et moderniser leurs installations et ainsi accroître la capacité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Le gouvernement a également travaillé en collaboration avec les provinces et territoires à l'établissement de programmes pour offrir une aide aux abattoirs par l'entremise des programmes à coûts partagés relevant du Partenariat canadien pour l'agriculture. Par exemple, des programmes à coûts partagés en place en Ontario aident les abattoirs à apporter les améliorations nécessaires pour perfectionner leurs activités, y compris à adopter de nouvelles technologies et de l'équipement moderne. Par ailleurs, des fonds sont versés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour encourager et soutenir le développement d'entreprises de transformation de proximité et de petites exploitations. Par exemple, des programmes à coûts partagés en place au Québec octroient une aide pour favoriser le développement d'entrepreneurs dans le secteur agricole et agroalimentaire, en particulier les nouvelles entreprises et les petites entreprises. Dans les Territoires du Nord-Ouest, on offre également une aide pour aider les transformateurs agroalimentaires locaux à élargir leurs activités.

RECOMMANDATION 3

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires et le secteur privé, cerne des possibilités de financement stratégique pour accroître la capacité de transformation alimentaire dans les régions et ainsi renforcer la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.

Le gouvernement appuie cette recommandation. La transformation alimentaire est une industrie importante sur le plan économique au Canada : elle engendre 1,7 % du produit

intérieur brut et, grâce aux 295 000 emplois qu'elle crée, elle contribue aux économies locales et au dynamisme des collectivités rurales partout au pays.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture d'AAC, plusieurs programmes à coûts partagés visent à stimuler le développement économique régional grâce à l'adoption de technologies novatrices dans le but d'accélérer le développement de l'industrie de la transformation alimentaire et de leurs chaînes de valeur, ainsi que d'accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité. À titre d'exemple, en Ontario, un financement fédéral, provincial et territorial (FPT) à coûts partagés vise à renforcer la capacité des transformateurs de viande. En Nouvelle-Écosse, un financement FPT à coûts partagés est offert en vue d'accroître la capacité de transformation et de renforcer la sécurité alimentaire nationale. Au Québec, un financement FPT à coûts partagés peut être accordé en appui à l'adoption de technologies novatrices et à la création de chaînes de valeur des produits alimentaires. Par ailleurs, un financement FPT à coûts partagés est proposé en Saskatchewan pour aider les transformateurs d'aliments à élargir leurs activités, à adopter des technologies novatrices, de même qu'à répondre aux attentes et exigences de nouveaux marchés. Le gouvernement a aussi effectué des investissements importants dans le secteur de la transformation agroalimentaire par l'entremise du programme Agri- innover d'AAC. Jusqu'à présent, ce programme a soutenu 28 projets et accordé plus de 101,6 millions de dollars à l'appui d'investissements dans le secteur de la transformation alimentaire.

Plus récemment, le Réseau canadien de l'automatisation et l'intelligence agroalimentaire (RCAIA) a lancé un concours de financement en réponse au besoin de l'industrie canadienne de la viande d'améliorer sa compétitivité mondiale, d'accélérer l'adoption de technologies émergentes, d'atténuer les défis liés à la sécurité et à la productivité des travailleurs et de surmonter les difficultés liées à la COVID-19 sur les entreprises de transformation de la viande (bœuf et porc). L'objectif de ce concours de financement est de soutenir la recherche et le développement pour accélérer l'adoption de l'automatisation et de la robotique dans l'industrie de la transformation primaire de la viande au Canada. Avec le soutien d'ISDE, le RCAIA consacre 5 millions de dollars à ce programme.

En outre, ISDE et ses organismes de développement régional, administrent des programmes qui contribuent à la croissance et à l'innovation au sein du secteur de la transformation agroalimentaire. Par exemple, l'agence Diversification de l'économie de l'Ouest Canada gère la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, dans le cadre de laquelle trois projets de transformation agroalimentaire ont reçu un financement destiné à aider des entreprises manitobaines dirigées par des femmes à croître, à se développer et à utiliser des technologies numériques et des outils de commerce électronique novateurs, ainsi qu'à accéder aux marchés internationaux.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des transformateurs d'aliments et s'engage à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour soutenir des projets menés par l'industrie qui renforceront la capacité et la compétitivité du secteur agricole canadien.

RECOMMANDATION 4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada augmente le financement accordé pour le Fonds des infrastructures alimentaires locales et qu'il y consacre un volet spécifique ouvert à un large groupe d'entreprises agroalimentaires régionales afin de promouvoir la capacité de transformation à l'échelle du pays.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe. Le gouvernement prend acte de ce problème et de la nécessité d'accroître la capacité de transformation régionale à l'échelle du pays. À l'heure actuelle, le Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL), dirigé par AAC, vise à améliorer l'accès à des aliments sains et diversifiés sur le plan culturel pour favoriser le développement communautaire. Une analyse du programme sera menée afin de déterminer l'orientation future et les modifications à apporter au programme, y compris l'établissement de liens entre les entreprises agroalimentaires régionales afin de promouvoir la capacité de transformation à l'échelle du pays.

En juin 2019, le gouvernement du Canada a lancé la Politique alimentaire pour le Canada, pour un système alimentaire plus sain et plus durable. Le FIAL, une initiative quinquennale de 60 millions de dollars, axée sur la sécurité alimentaire a été lancée dans le cadre de la Politique alimentaire. Les objectifs du FIAL sont les suivants : améliorer l'accès à des aliments sains, nutritifs et locaux sur le plan culturel tout en faisant la promotion du développement des collectivités; améliorer la santé des Canadiens les plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire; promouvoir des systèmes alimentaires respectueux de l'environnement.

Le FIAL permet l'investissement dans des infrastructures qui sont directement liées à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accès à des aliments sains, nutritifs et locaux au sein des collectivités. Les types d'activités soutenues concernent aussi bien des demandes de financement pour l'achat d'équipement de petite taille, comme un réfrigérateur pour une banque alimentaire, que des demandes plus complexes destinées à renforcer les systèmes alimentaires locaux.

La première période d'admission au FIAL s'est déroulée du 15 août 2019 au 8 novembre 2019 et ciblait les petites organisations communautaires afin d'améliorer leur infrastructure et d'acheter directement de l'équipement pour améliorer l'accès à des aliments sains, nutritifs et, idéalement, locaux au sein de leur collectivité. En tout, 483 demandes de financement ont été reçues, et le programme a approuvé 362 projets totalisant 6,6 millions de dollars de financement d'AAC. La deuxième période d'admission au FIAL s'est déroulée du 9 juin 2020 au 12 février 2021 et, outre les demandes de financement pour l'achat d'équipement de petite taille mentionnées ci-dessus, elle comprenait des demandes pluriannuelles plus complexes destinées à renforcer les systèmes alimentaires locaux. En tout, 488 demandes de financement ont été reçues, et le programme a approuvé 281 projets totalisant 21 millions de dollars de financement d'AAC. La troisième période d'admission au FIAL s'est déroulée du 12 juillet 2021 au 3 septembre 2021 afin d'accorder des subventions d'intervention rapide pour aider à prévenir la faim grâce à des investissements dans les besoins en infrastructure. En tout, 598 demandes de financement ont été reçues, et le programme a approuvé 178 projets totalisant 8,9 millions de dollars en financement d'AAC.

Dans le cadre de la Politique alimentaire pour le Canada, CanNor a reçu 15 millions de dollars pour le Fonds des initiatives pour les communautés nordiques isolées (FICNI). Ce fonds soutient des projets axés sur les systèmes locaux et autochtones de production alimentaire, en privilégiant les solutions novatrices et pratiques ayant pour but d'améliorer la sécurité alimentaire dans les territoires.

En date du 22 février 2022, CanNor avait accordé 5,4 millions de dollars à près de 40 projets liés au FICNI. Par exemple, CanNor fournit 316 000 dollars à l'Amaruq Hunters and Trappers Association, qui représente tous les bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut établis à Iqaluit, en vue de la réalisation d'un projet de bâtiment polyvalent, où les aliments traditionnels pourront être transformés de façon à en garantir la salubrité, et d'un magasin au détail pour la distribution à une population en pleine croissance. Dans le cadre du FICNI, CanNor a lancé le Défi innovation alimentaire dans le Nord. Neuf projets de l'ensemble des territoires ont été sélectionnés pour participer à la phase 1 du Défi, dans le cadre de laquelle les candidats recevront jusqu'à 250 000 dollars afin d'élaborer une validation de principe et de mettre à l'essai leurs idées novatrices pour améliorer les systèmes alimentaires locaux et autochtones.

Par l'entremise du Partenariat canadien pour l'agriculture, AAC appuie les entreprises agroalimentaires régionales. Par exemple, le programme Agri-innovate fournit aux entreprises agroalimentaires du Canada jusqu'à 50 % du financement sous forme de contribution remboursable dont elles ont besoin pour mettre en marché ou adopter des technologies et des procédés agroalimentaires novateurs.

RECOMMANDATION 5

Le Comité recommande que le gouvernement fasse de la lutte contre l'insécurité alimentaire une priorité, qu'il examine plus particulièrement les enjeux nordiques et autochtones et qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour soutenir les Canadiens dans le besoin.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement est déterminé à travailler avec tous les intervenants et partenaires afin de lutter contre l'insécurité alimentaire par des initiatives telles que la Politique alimentaire pour le Canada et le soutien accordé relativement à l'insécurité alimentaire dans les collectivités autochtones et nordiques pour contribuer au renforcement des systèmes alimentaires autochtones. Le 16 décembre 2021, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a reçu le mandat de prioriser les mesures visant à soutenir l'efficacité et la résilience climatique dans le secteur agricole et alimentaire afin de renforcer la sécurité alimentaire. Le ministre des Affaires du Nord, appuyé par le ministre des Relations Couronne-Autochtones, a reçu le mandat d'améliorer la sécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat, notamment grâce à la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et au programme Nutrition Nord Canada.

Politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles

Le 16 décembre 2021, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social ont reçu le mandat d'élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et de travailler à la mise en place d'un programme national de repas nutritifs dans les écoles. La politique s'appuiera sur la mobilisation d'un éventail d'experts et d'intervenants et sera élaborée en collaboration avec les provinces, les territoires, les administrations municipales et les partenaires autochtones.

La mise en place d'une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et d'un programme connexe contribuerait à améliorer la santé globale de nos enfants lorsqu'ils sont à l'école, ce qui assurerait un meilleur avenir pour eux et pour le Canada. Des données nationales et internationales indiquent que les programmes de repas dans les écoles peuvent servir d'égalisateurs sociaux et s'inscrire dans une approche globale d'équité et de soutien aux familles. Les programmes d'alimentation dans les écoles peuvent contribuer à améliorer les résultats scolaires, à réduire les inégalités en matière de santé et à soutenir les producteurs agricoles et les entreprises alimentaires à l'échelle locale.

De plus, une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et un programme connexe s'appuieraient sur les nombreuses mesures que le gouvernement du Canada a déjà prises pour répondre aux besoins alimentaires urgents et accrus des personnes en situation d'insécurité alimentaire, besoins qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19. Ces investissements, décrits dans la section suivante, comprennent la mise à disposition de fonds pour les banques alimentaires et les organisations alimentaires locales qui luttent contre l'insécurité alimentaire.

Initiatives en matière de sécurité alimentaire pendant la pandémie de COVID-19

En 2020, jusqu'à 100 millions de dollars ont été accordés par l'intermédiaire du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et redistribués aux banques alimentaires et à d'autres organisations locales qui luttent contre l'insécurité alimentaire pour offrir un meilleur accès aux aliments aux personnes en situation d'insécurité alimentaire à cause de la pandémie de COVID-19, y compris dans les collectivités autochtones. En octobre 2020, le gouvernement a annoncé un montant supplémentaire de 100 millions de dollars pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Sur ces 100 millions de dollars, AAC a transféré 30 millions de dollars à SAC pour soutenir des projets ciblant la sécurité alimentaire dans le cadre du Fonds de soutien aux communautés autochtones.

En outre, une affectation de 50 millions de dollars a été annoncée en juin 2020 pour le Programme de récupération de surplus alimentaire, afin que les grands surplus d'aliments hautement périssables, attribuables à la fermeture des restaurants pendant la pandémie, soient réacheminés rapidement. Des groupes autochtones ont reçu du financement pour cette initiative de redistribution alimentaire.

Plus récemment, dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de jusqu'à 140 millions de dollars en 2021-2022 afin de bonifier le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le FIAL d'AAC, ce qui permettra de prévenir la faim, de

renforcer la sécurité alimentaire dans nos collectivités et de fournir des aliments nutritifs à un plus grand nombre de Canadiens. Depuis sa création en juin 2019, le FIAL a soutenu 120 projets de groupes autochtones, pour un montant total de 5,6 millions de dollars. Jusqu'à présent, le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire a permis de soutenir plus de 5 000 projets à travers le Canada, dont plus de 1 100 directement destinés aux organisations et collectivités autochtones.

Initiatives dans les collectivités autochtones et nordiques

Le Bureau de liaison scientifique avec les Autochtones aide les chercheurs du Ministère à nouer des relations avec des partenaires autochtones, à solliciter leur participation et à élaborer conjointement des projets de recherche avec ceux-ci, particulièrement en ce qui concerne l'insécurité alimentaire. Depuis 2019, la collectivité de Gjoa Haven au Nunavut a collaboré avec l'Arctic Research Foundation, AAC, le Conseil national de recherches du Canada et l'Agence spatiale canadienne pour mener des recherches sur la production végétale et l'énergie verte (solaire et éolienne), afin de soutenir le développement de systèmes de production alimentaire durables pour les collectivités nordiques.

En novembre 2018, le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne (CPIC) a demandé aux hauts fonctionnaires inuits et fédéraux de convoquer le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire. Le Groupe de travail offre une approche pangouvernementale et conseille le CPIC sur les options législatives, de programme et de politique pour améliorer la sécurité alimentaire des Inuits par le biais d'un plan de travail commun visant à lutter contre l'insécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat, notamment en soutenant la Stratégie en matière de sécurité alimentaire de l'Inuit Nunangat et en étudiant les possibilités pour l'élaboration d'un programme d'alimentation dans les écoles dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat.

SAC finance une gamme de programmes et de services dans différents domaines – santé, aide au revenu, infrastructures, terres et environnement, bien-être économique – qui aident à réduire les obstacles à la sécurité alimentaire dans les collectivités et les foyers autochtones et nordiques. Parmi les activités qui se rapportent à la sécurité alimentaire, on peut citer la production d'aliments locaux (y compris le compostage et le jardinage), les programmes axés sur le territoire et les initiatives d'éducation en nutrition destinés à améliorer les compétences alimentaires et à compléter le programme de contribution au commerce de détail de Nutrition Nord Canada.

Dans le contexte de la pandémie, le gouvernement a alloué des ressources additionnelles aux collectivités nordiques et autochtones par l'entremise du Fonds de soutien aux communautés autochtones, lequel aide les collectivités et les organisations autochtones à prévenir la COVID-19, à s'y préparer et à y répondre. Les mesures visant à contrer l'insécurité alimentaire pendant la pandémie font partie des types d'investissements admissibles à ce financement. Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a accordé environ 1,8 milliard de dollars au Fonds de soutien aux communautés autochtones. En 2020-2021, SAC a consacré un montant additionnel de 30 millions de dollars, provenant du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire d'AAC, pour la sécurité alimentaire dans les collectivités autochtones, au moyen du Fonds de soutien aux communautés autochtones. De ce montant, 8 millions de dollars ont été versés aux quatre organisations inuites de revendications territoriales.

Dans le budget de 2021, le gouvernement proposait un financement de 22,7 millions de dollars sur cinq ans afin d'aider les collectivités des Premières Nations et des Inuits à gérer les effets des changements climatiques sur la santé, notamment les difficultés d'accès aux aliments traditionnels, les phénomènes météorologiques extrêmes et les effets sur la santé mentale des jeunes. Le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé de SAC soutiendra des projets communautaires grâce à ces fonds, y compris des initiatives concernant la sécurité alimentaire, car il existe un lien intrinsèque entre la santé, la sécurité alimentaire et l'environnement. Environ 50 % des projets financés précédemment par le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé ont contribué à la sécurité alimentaire soit directement, soit indirectement.

En avril 2020, RCAANC a inauguré la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, un

nouveau volet du programme Nutrition Nord Canada. Grâce à cette subvention, 108 collectivités nordiques isolées recevront 8 millions de dollars par année. La subvention reconnaît l'importance des traditions, ainsi que de la chasse, de la récolte et du partage d'aliments, pour la santé et le bien-être des populations et des collectivités autochtones. Elle finance un large éventail d'activités, dont l'achat de matériel de chasse et de récolte, la préparation et l'entreposage des aliments, ou encore la transmission des connaissances, des pratiques et des techniques traditionnelles.

Pendant la même période, les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19 incluaient une bonification de la contribution au commerce de détail de Nutrition Nord Canada. Toutes les collectivités reçoivent des contributions accrues pour les aliments nutritifs et les articles de première nécessité dans le contexte de la pandémie. Le budget de 2021 comportait 163,4 millions de dollars sur trois ans afin que les nouvelles contributions soient maintenues pendant la période d'adaptation qui suivra la pandémie et pour qu'avec les habitants du Nord, on travaille à élargir la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et à mieux soutenir les initiatives communautaires de sécurité alimentaire.

Réduction de la pauvreté et insécurité alimentaire

Par le passé, EDSC a joué un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et il continuera à soutenir cette recommandation par ses activités relatives aux enfants et aux familles, au soutien communautaire et à la réduction de la pauvreté.

Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté reconnaît le lien étroit entre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et inclut ainsi l'insécurité alimentaire parmi les indicateurs figurant dans le Carrefour des dimensions de la pauvreté de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, sous le volet « Dignité ». À cet effet, le gouvernement du Canada a réalisé d'importants investissements, par l'entremise de programmes sociaux ciblés et de suppléments de revenu, afin de réduire la pauvreté et d'accroître le bien-être, aidant ainsi les Canadiens à se procurer des aliments nutritifs.

Ces investissements comprennent l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui offre un soutien financier important aux familles qui ont des enfants. L'ACE vient en aide à environ 3,5 millions de familles pour plus de 6 millions d'enfants, en versant chaque année plus de 25 milliards de dollars non imposables aux familles canadiennes qui en ont le plus besoin. Pour les aînés canadiens, le Programme de la sécurité de la vieillesse (SV) joue un rôle important dans la sécurité du revenu. Les bénéficiaires de la SV qui ne reçoivent que peu ou pas de revenus outre cette pension peuvent bénéficier d'une aide supplémentaire grâce au Programme du supplément de revenu garanti. Ces programmes fournissent une aide financière à de nombreux Canadiens, leur permettant de décider comment dépenser leur argent, de réduire leur fardeau financier et d'améliorer leur accès aux biens de première nécessité, dont la nourriture.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada procède à une révision externe de sa réglementation afin de la moderniser, simplifie les processus d'approbation et élimine les obstacles qui nuisent à la mise en marché de nouvelles solutions, sans compromettre la salubrité alimentaire, et ce en faisant participer des organisations comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe, car le rôle d'une réglementation efficace est crucial pour soutenir la croissance économique et l'innovation, tout en assurant la santé et la sécurité des Canadiens. Le système de réglementation canadien fondé sur la science est l'un des plus rigoureux et respectés au monde. Toutefois, certains intervenants continuent de signaler les défis associés à la complexité, au fardeau administratif inutile et aux longs délais d'approbation pour les nouveaux produits et les nouvelles technologies. Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a entrepris un certain nombre d'initiatives pour moderniser le système de réglementation canadien et améliorer sa performance pour les Canadiens et les entreprises.

Dans le cadre de plans généraux visant la modernisation du système de réglementation du Canada, le gouvernement a lancé en 2018 une série d'examens réglementaires en vue d'aborder les obstacles réglementaires à la croissance économique et de cerner les possibilités d'innovation en matière de réglementation. On a notamment procédé à un examen axé sur le secteur de l'agroalimentaire et de l'aquaculture, qui reposait sur une mobilisation importante des intervenants externes et qui a donné lieu à la Feuille de route pour l'examen réglementaire dans le secteur de l'agroalimentaire et l'aquaculture. Cette feuille de route recense plus de trente mesures concrètes, notamment des changements législatifs et réglementaires, des améliorations aux pratiques réglementaires et de nouvelles approches pour soutenir les technologies émergentes.

Dans le cadre de la Feuille de route, les ministres d'AAC, de Pêches et Océans Canada et de Santé Canada, la présidente de l'ACIA et le président de l'Agence de la santé publique du Canada se sont engagés dans un programme de modernisation de la réglementation qui accorde la priorité à l'innovation et à la croissance économique tout en maintenant l'intégrité scientifique de notre système de réglementation. Il faut adopter une approche ciblée et coordonnée pour relever les défis en matière de réglementation auxquels fait face le secteur. Ce programme à long terme exige une approche collaborative pangouvernementale qui permet d'explorer les possibilités d'apporter au système de réglementation la souplesse et la cohérence dont il a tant besoin. Depuis 2019, le gouvernement du Canada a fait de grands progrès dans l'avancement des travaux sur les initiatives de la Feuille de route et la dernière mise à jour, publiée en février 2021, se trouve sur le site Web du gouvernement du Canada. Il convient de noter que la mise en œuvre de plusieurs recommandations se poursuit.

À la fin de l'année 2020, dans le cadre des engagements de la Feuille de route qui sont toujours en cours, AAC a lancé la Table sur la réglementation agile. Il s'agit d'une approche de solutions communes ayant pour mandat de rassembler le secteur et le gouvernement (y compris les organismes de réglementation) afin de discuter des priorités en matière de réglementation et des irritants de portée générale, et de trouver des façons de collaborer pour améliorer et moderniser le système de réglementation du Canada afin de rehausser la croissance économique et la compétitivité.

En 2021, la Table sur la réglementation agile a établi un plan stratégique pour la modernisation collaborative de la réglementation dans le secteur agricole et agroalimentaire. Le plan stratégique englobe les trois piliers suivants :

1. Explorer les moyens de rendre le système de réglementation plus facile à utiliser;
2. Fournir une capacité analytique pour mieux comprendre les effets cumulatifs et économiques des règlements dans tout le secteur afin de réduire le fardeau réglementaire cumulatif, les conséquences involontaires et les irritants tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour les intervenants;
3. Contribuer à l'expérimentation et à la prospective en matière de réglementation.

La Table sur la réglementation agile poursuit son travail de définition des priorités en matière de modernisation de la réglementation grâce à diverses approches collaboratives, notamment : la schématisation du cheminement pour optimiser les processus réglementaires et l'expérimentation en matière de réglementation, les exercices sur les leçons retenues et les projets pilotes pour combler les lacunes en matière de données et orienter la modernisation de la réglementation.

Le gouvernement du Canada continue de chercher des occasions de travailler dans l'ensemble des ministères fédéraux et provinciaux et avec nos intervenants pour déployer des efforts de modernisation de la réglementation qui, sous l'angle de la compétitivité, de l'innovation et de la croissance, amélioreront et dépasseront les engagements pris dans la Feuille de route. La réalisation par le gouvernement d'exercices prévisionnels pour s'assurer que les règlements sur les aliments peuvent répondre adéquatement aux produits, aux procédés et aux technologies futurs et permettre l'innovation tout en maintenant les normes strictes du Canada en matière de salubrité des aliments en est un exemple.

RECOMMANDATION 7

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, vise à harmoniser les normes de transformation alimentaire fédérales et provinciales afin de réduire les barrières au commerce interprovincial et international, et encourage l'innovation en mettant l'accent sur les résultats plutôt que sur des mesures prescriptives. De plus, le Comité recommande que le gouvernement fédéral mette à disposition un soutien aux transformateurs qui cherchent à se mettre en conformité avec les normes internationales lorsque ces dernières ajoutent un fardeau significatif par rapport aux mesures provinciales.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe. Le gouvernement du Canada reconnaît que les différences entre les administrations au niveau des lois, des règlements et des politiques peuvent poser des difficultés à certaines entreprises qui souhaitent élargir leurs marchés par le biais du commerce intérieur et international. Les deux ordres de gouvernement reconnaissent également que l'élimination de ces difficultés peut améliorer la compétitivité du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire en encourageant l'investissement et l'innovation et en réduisant les coûts. Le gouvernement du Canada travaille avec les provinces et les territoires au moyen de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), et d'autres instances, pour garantir que les lois, les règlements et les politiques facilitent le commerce intérieur des produits agricoles et agroalimentaires. L'ALEC a créé la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR), qui est chargée de superviser l'harmonisation des cadres de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux afin d'aplanir les divergences réglementaires, de faciliter l'innovation et la croissance dans les industries émergentes et de simplifier les approbations en vue de faciliter le processus administratif des entreprises. La TCCR s'est engagée à examiner les processus d'inspection des viandes et des aliments dans le cadre de son plan de travail aux fins de la conciliation et de la coopération en matière de réglementation.

À la suite de l'entrée en vigueur complète de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et du *Règlement sur la salubrité des aliments* (LSAC/RSAC) en 2019, les exigences axées sur les résultats ont offert à l'industrie, notamment les petites et moyennes entreprises assujetties au RSAC, la flexibilité nécessaire pour choisir des mesures de contrôles innovatrices, économiques et appropriées pour atteindre les résultats attendus en matière de salubrité des aliments. Une fois titulaires d'une licence aux termes du RSAC, les entreprises alimentaires peuvent profiter des débouchés offerts sur les marchés intérieurs et internationaux.

À l'automne 2021, les ministres FPT de l'Agriculture ont convenu que la diversification des marchés et les solutions en matière de commerce interprovincial devaient être des priorités du prochain cadre stratégique. Comme l'indique la déclaration de fin de réunion, les ministres cherchent également à prendre des mesures à court terme sous la forme de projets pilotes pour répondre à des situations uniques dans les villes frontalières, comme Lloydminster.

À cette fin, l'ACIA, en collaboration avec AAC et un certain nombre de provinces, travaille à l'élaboration de plans concrets pour des projets pilotes potentiels visant à surmonter les difficultés particulières en matière de commerce et d'approvisionnement auxquelles sont confrontées les entreprises alimentaires situées dans les collectivités frontalières provinciales ou territoriales et aux alentours. Ces plans seront présentés aux ministres FPT de l'Agriculture lors de leur réunion annuelle en juillet 2022.

De concert avec les provinces et les territoires, l'ACIA a élaboré un outil de comparabilité qui permet à une province ou à un territoire d'évaluer volontairement son système de salubrité des aliments par rapport aux normes fédérales.

Le programme fédéral Agri- assurance du Partenariat canadien pour l'agriculture d'AAC est un programme de contributions de 74 millions de dollars sur cinq ans visant à aider l'industrie à répondre à une panoplie d'exigences en matière de normes et de systèmes d'assurance relatifs à l'agriculture. Ce programme comporte deux volets : 1) le volet Associations nationales de l'industrie (ANI), qui finance des projets, à l'échelle nationale, destinés à aider l'industrie à élaborer et à adopter des systèmes, des normes et des outils permettant de formuler des

allégations vérifiables sur ses méthodes de production ou sur la qualité, la santé et la salubrité de ses produits; et 2) le volet Petites et moyennes entreprises (PME), qui aide les entreprises à acquérir les certifications (qualité, salubrité des aliments, soins des animaux, durabilité, etc.) et les reconnaissances nécessaires pour accéder à de nouveaux marchés d'exportation ou s'y diversifier.

Le volet PME du programme Agri- assurance appuie les priorités suivantes : diversifier davantage le commerce et les exportations, favoriser la croissance du secteur de la transformation agroalimentaire et améliorer la confiance du public envers l'industrie. Le programme donne la priorité aux projets qui aident les petites et moyennes entreprises canadiennes du secteur agricole et agroalimentaire, mais aussi celles du secteur du poisson et des fruits de mer, à se munir de la première reconnaissance ou certification par un tiers qui est requise pour saisir une occasion d'exportation en particulier. Ce volet contribue à renforcer la confiance du public et des consommateurs envers les marchés d'exportation en aidant l'industrie à adopter des systèmes d'assurance et des outils de soutien permettant de formuler des allégations vérifiables pour répondre aux exigences des marchés d'exportation. Ce faisant, le programme soutient directement les transformateurs qui souhaitent se conformer aux normes du commerce international, que ces normes imposent ou non un fardeau supplémentaire par rapport aux mesures provinciales.

Dans le cadre du volet à frais partagés des programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture, un financement fédéral- provincial d'au plus 27,9 millions de dollars est accordé pour la mise en œuvre des systèmes, des normes, de l'infrastructure ou de l'équipement qui répondent à l'évolution des exigences nationales et internationales liées aux consommateurs, à la réglementation et au marché, pour l'adaptation à de nouveaux cadres réglementaires et pour la conformité aux normes du commerce intérieur et international.

RECOMMANDATION 8

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada considère implanter des mesures de contrôle interne à l'ACIA permettant d'assurer une uniformité dans le traitement et un recours d'appel raisonnable à l'interne, évitant le recours aux tribunaux.

Le gouvernement appuie cette recommandation. L'ACIA, dans le cadre de ses mesures de contrôle interne, effectue régulièrement des inspections dans de nombreux points d'inspection au Canada, en appliquant des exigences réglementaires axées sur les résultats pour préciser le résultat souhaité qu'un règlement vise à atteindre, plutôt que de prescrire un processus ou une mesure particulière qui doit être appliquée pour assurer la conformité. Les exigences fondées sur les résultats permettent aux parties réglementées de choisir des mesures de conformité pour répondre aux exigences, tout en offrant la souplesse nécessaire pour introduire de nouvelles technologies, de nouveaux processus et de nouvelles procédures pour les respecter. Il est attendu des inspecteurs qu'ils fassent preuve de discrétion, mais ils sont encadrés par des directives opérationnelles et des formations nationales qui visent à assurer que les inspections sont menées avec compétence, rigueur et professionnalisme. Lorsque l'expertise d'un spécialiste est nécessaire pour appuyer une inspection, les inspecteurs peuvent accéder à des documents d'orientation opérationnelle et à des spécialistes du programme pour éclaircir l'application des exigences réglementaires, ainsi qu'à des procédures pour évaluer les mesures de contrôle appliquées par la partie réglementée. Pour déterminer comment intervenir en cas de non- conformité ou appliquer des mesures d'application de la loi, l'ACIA examine le préjudice possible de la non- conformité, les antécédents de conformité de la partie réglementée et le caractère intentionnel de la non- conformité. Par conséquent, les mesures de conformité sont adaptées aux circonstances propres à chaque cas. Les intervenants peuvent transmettre leurs préoccupations à l'ACIA en ce qui concerne la qualité du service, les processus administratifs et les décisions réglementaires afin que des suivis appropriés soient effectués.

L'ACIA examine aussi régulièrement ses pratiques et procédures internes, comme en témoignent les évaluations continues de son inspecteur général sur les activités d'inspection menées par le personnel d'inspection de l'ACIA. Il s'agit notamment de vérifications sur place dans les établissements de transformation alimentaire afin d'examiner les activités d'inspection

de l'ACIA et d'évaluer la conformité aux directives opérationnelles internes. En cas de problèmes relevés par l'inspecteur général, des plans d'action internes sont élaborés et traités par l'ACIA. En ce qui concerne l'engagement de l'ACIA auprès de l'industrie visant à promouvoir la conformité et à s'assurer que les intervenants comprennent bien les exigences réglementaires, l'ACIA s'appuie sur des activités de sensibilisation régulières dans divers lieux, en utilisant des produits de communication et des outils électroniques. Ainsi, nous pouvons veiller à la clarté de l'information tout en augmentant la transparence des activités d'inspection et des mesures d'application de la loi en cas de non-conformité.

L'ACIA s'engage à assurer une surveillance réglementaire professionnelle et à promouvoir une amélioration continue de ses services. En plus d'examiner périodiquement les pratiques et les processus existants, l'ACIA consulte régulièrement les intervenants, y compris des associations sectorielles, pour mieux comprendre leurs problèmes et discuter des défis qu'ils doivent relever, favorisant ainsi une collaboration pour l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement alimentaire sûre et durable au Canada.

RECOMMANDATION 9

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada révise ses règlements relatifs à la protection contre l'Encéphalite spongiforme bovine (ESB) dans le secteur de la transformation du bœuf, notamment celles portant sur les matières à risque spécifiées, afin que celles-ci ne portent pas atteinte à la compétitivité du secteur du bœuf canadien.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation et continuera à travailler avec l'industrie pour mieux comprendre les défis associés aux mesures de contrôle de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), notamment en ce qui concerne les matières à risque spécifiées.

En mai 2021, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a fait passer le statut de risque à l'égard de l'ESB des bovins et du bœuf canadiens de « contrôlé » à « négligeable ». Il s'agit du statut de risque le plus élevé qu'un pays puisse recevoir en vertu du code de l'OIE. Il démontre que le Canada possède un système de production et de transformation du bœuf solide, sûr et respecté, ainsi qu'un système de contrôle des maladies animales robuste, qui contribue à l'économie du pays. L'ACIA, avec l'appui des provinces et de l'industrie, a élaboré une demande solide, visant à obtenir de l'OIE un statut de pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB.

Il sera important d'entreprendre une analyse afin de déterminer si des changements potentiels poseraient des risques pour la santé humaine et animale, ou pour la capacité du Canada à conserver son statut de risque négligeable à l'égard de l'ESB auprès de l'OIE ainsi que sa réputation en matière de commerce international.

Le gouvernement du Canada poursuivra son travail auprès de l'industrie canadienne, afin de donner la priorité à la sensibilisation des pays qui exigent un statut de risque négligeable à l'égard de l'ESB, entre autres exigences. Le Canada a informé ses partenaires commerciaux de l'amélioration du statut du Canada à l'égard de l'ESB, et il continuera à travailler avec eux à l'élargissement de l'accès aux marchés pour les bovins, le bœuf et les produits du bœuf.

RECOMMANDATION 10

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada encourage la création de centres d'innovation dirigés par le secteur privé, comme les supergrappes, dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agroalimentaire et d'établir des liens entre les nouvelles entreprises, les entreprises bien établies et les centres de recherche universitaires.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement, par l'entremise d'ISDE et d'autres ministères partenaires, a encouragé le développement de pôles d'innovation dirigés par le secteur privé dans le cadre de l'Initiative des supergrappes d'innovation, qui appuie cinq supergrappes dirigées par l'industrie dans des secteurs clés dans lesquels se distingue le Canada afin de créer des écosystèmes d'innovation de classe mondiale au Canada :

technologies numériques, industries des protéines du Canada, fabrication de prochaine génération (NGen), Scale AI et économie océanique. L'Initiative des supergrappes d'innovation investit jusqu'à environ 1 milliard de dollars sur cinq ans. L'initiative est en bonne voie d'atteindre, voire de dépasser ses objectifs, car elle exerce une influence à l'échelle nationale et aide le Canada à se bâtir une solide marque mondiale. En date du 31 décembre 2021, plus de 415 projets ont été approuvés, des milliers d'emplois ont été créés et le nombre de membres des supergrappes ne cesse de croître. L'investissement conjoint unique entre l'industrie et le gouvernement donne des résultats : à ce jour, les investissements totaux ont dépassé 1,94 milliard de dollars, dont plus de 1,16 milliard de dollars ont été investis par l'industrie et d'autres partenaires, et le nombre de membres a augmenté pour atteindre plus de 7 100 membres dans les cinq supergrappes.

Industries des protéines du Canada mobilise et renforce la capacité d'innovation du secteur agroalimentaire canadien afin d'accroître considérablement la part du marché mondial des protéines de haute qualité et des coproduits d'origine végétale en investissant conjointement dans des projets de collaboration qui font progresser et transforment l'industrie de la transformation alimentaire, créent des emplois et stimulent les économies locales. Industries des protéines du Canada investit dans des projets de renforcement des technologies et des capacités à chaque étape de la chaîne de valeur agroalimentaire, du champ au laboratoire et jusqu'à l'assiette du consommateur. En date du 31 décembre 2021, Industries des protéines du Canada a annoncé 29 projets et 20 autres ont été approuvés, ce qui représente un investissement conjoint total de 476 millions de dollars (dont 174 millions de dollars correspondent au financement du programme).

Parmi les autres supergrappes, plusieurs sont également actives dans le domaine de l'agriculture. La Supergrappe des technologies numériques a un volet consacré à l'agriculture de précision pour explorer les possibilités en matière d'agriculture régénératrice, et la Supergrappe de la fabrication de prochaine génération (NGen) explore l'automatisation avancée dans le secteur agroalimentaire du Canada, en particulier pour soutenir l'innovation et la croissance de l'économie alimentaire circulaire. La Supergrappe de l'économie océanique a soutenu la croissance de l'industrie agroalimentaire en finançant des projets qui intègrent la science et la technologie dans la transformation des produits de la mer et de l'aquaculture. Enfin, la Supergrappe SCALE AI aide les producteurs agricoles à réduire leurs coûts de distribution et à accéder à de nouveaux marchés, et les détaillants à mieux prévoir l'offre, en appuyant des projets d'IA dans le secteur alimentaire.

Le gouvernement du Canada a également apporté des contributions stratégiques aux réseaux agroalimentaires nationaux dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI). En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'un nouveau concours de financement pour les initiatives d'envergure nationale en matière d'automatisation et de technologie numérique dans le secteur agricole et agroalimentaire. Au final, deux réseaux dirigés par l'industrie ont reçu un financement dans le cadre de cette initiative. Le Réseau canadien d'automatisation et d'intelligence artificielle de l'agroalimentaire a reçu 49,5 millions de dollars du FSI pour créer un réseau de partenaires afin d'accroître la compétitivité et de réduire les risques dans le secteur agricole canadien par le développement et la validation de technologies d'automatisation. Le réseau Innovateurs canadiens en alimentation a reçu 30 millions de dollars pour favoriser les liens et les collaborations dans l'écosystème de la transformation alimentaire au Canada et offrir des programmes et services visant à accélérer l'élaboration de nouveaux produits et l'adoption de technologies au Canada. L'objectif est d'aider les entreprises à se développer et à accroître la production d'aliments et de boissons à valeur ajoutée au Canada.

Le gouvernement du Canada soutient également le développement de l'innovation menée par le secteur privé en finançant, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les programmes Agri- science et Agri- innover d'AAC. Le programme Agri- science vise à accélérer le rythme de l'innovation en fournissant un financement et un soutien aux activités scientifiques préalables à la commercialisation et à la recherche de pointe. Le programme Agri- innover soutient l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de valeur et de l'écosystème d'innovation, notamment en finançant les petites et moyennes entreprises. Le programme Agri- innover vise à accélérer la commercialisation, l'adoption ou la démonstration de produits, de technologies,

de processus ou de services novateurs qui améliorent la compétitivité et la durabilité du secteur. Dans l'esprit de l'Énoncé de Guelph, une vision commune pour le prochain cadre agricole, les ministres FPT ont convenu de cinq domaines prioritaires pour le prochain cadre, y compris des investissements continus et ciblés dans la science, la recherche et l'innovation afin de relever les principaux défis et saisir les occasions.

RECOMMANDATION 11

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada considère le secteur de l'agroalimentaire comme une priorité afin de favoriser les investissements étrangers directs ainsi que les projets de recherche et développement au Canada tout en préservant et en favorisant la propriété canadienne des entreprises de transformation alimentaire.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Les investissements étrangers directs (IED) sont importants pour la croissance économique du secteur. Plus de la moitié des actifs totaux du secteur de la fabrication des aliments, des boissons et du tabac au Canada appartiennent à des entreprises multinationales étrangères. Attirer les IED demeure une priorité pour le gouvernement, et il redouble d'efforts en la matière. À la suite de la publication du « rapport Barton » du Conseil consultatif en matière de croissance économique, l'organisme Investir au Canada a été créé en 2018 afin de coordonner les efforts du Canada pour attirer des IED, en commençant notamment à élaborer et à mettre en œuvre une Stratégie d'attraction de l'IDE (SAIDE) afin de cibler et d'améliorer la coordination des efforts ministériels en vue d'attirer davantage d'IED de meilleure qualité. Sous l'égide d'Investir au Canada, la SAIDE a été élaborée de concert avec 16 ministères et organismes fédéraux, dont AMC, ISDE, RNCan et AAC. La Stratégie énumère un certain nombre de secteurs prioritaires pour un ciblage proactif et coordonné et pour attirer des IED, y compris le secteur agroalimentaire, et vise à harmoniser et à orienter les ministères et organismes fédéraux sur une période initiale de trois ans pour attirer des IED afin de soutenir les objectifs de croissance économique du Canada. La SAIDE est en cours de mise en œuvre en tant qu'initiative permanente qui s'adaptera aux priorités du gouvernement et les appuiera tout en favorisant l'harmonisation des stratégies économiques nationales et la collaboration à leur égard.

Dans le cadre de nos efforts pour renforcer l'attraction des IDE, le Service des délégués commerciaux d'AMC a accueilli à l'étranger 28 nouveaux délégués commerciaux axés sur les IDE au cours des cinq dernières années, ce qui porte le total à 44. Sur ces 44, 33 ont l'agroalimentaire comme secteur prioritaire dans leur plan d'action sur les IED.

Au Canada, le gouvernement continue d'encourager l'investissement national et la propriété dans le secteur. Le Canada a présenté dans son énoncé économique fédéral de l'automne 2018 l'Incitatif à l'investissement accéléré qui offre une déduction bonifiée la première année pour les immobilisations. L'amortissement complet au cours de la première année pour les machines et l'équipement de fabrication et de transformation et l'équipement fonctionnant avec de l'énergie propre désigné a également été introduit dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2018. Pour encourager davantage les investissements, le budget de 2021 a également proposé d'aider les petites et moyennes entreprises en permettant l'amortissement immédiat d'un maximum de 1,5 million de dollars par an d'investissements admissibles sur une base temporaire.

Le développement et l'adoption d'innovations sont essentiels à la croissance et à la compétitivité du secteur. Cependant, le secteur canadien de la transformation alimentaire investit beaucoup moins que certains de ses principaux concurrents, comme les États-Unis et les Pays-Bas. Différents facteurs expliquent cette situation et le gouvernement prend des mesures pour régler le problème. Une part importante des grandes entreprises du secteur appartiennent à des intérêts étrangers et ont tendance à mener des activités de recherche et développement (R-D) dans leur pays d'origine, et l'écosystème d'innovation canadien fragmenté dans ce secteur, qui compte plus de 100 organisations vouées à l'innovation, empêche l'industrie et les innovateurs de bien se coordonner. Grâce au FSI et à l'Initiative des Supergrappes d'innovation d'ISDE, le gouvernement joue un grand rôle dans la R-D, la mise à l'échelle et l'intérêt pour l'obtention d'un mandat afin de soutenir l'innovation et la transformation du secteur agricole et agroalimentaire. Par exemple, la Supergrappe des

industries des protéines, l'une des cinq supergrappes d'innovation, a rallié les membres de son écosystème à une stratégie internationale sectorielle visant à attirer les investissements. Les entreprises qui cherchent à investir dans la R- D peuvent également présenter une demande au Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental, qui offre des incitatifs fiscaux pour encourager les entreprises canadiennes de toutes les tailles et de tous les secteurs à investir dans des activités de R- D.

De plus, le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada offre des fonds aux entrepreneurs canadiens pour créer des entreprises innovatrices. AAC encourage également la recherche, le développement et l'adoption de nouvelles technologies au moyen des programmes Agri- science et Agri- innover. Ensemble, ces investissements continueront de promouvoir les avantages technologiques stratégiques du Canada, de soutenir la croissance propre et d'améliorer la compétitivité à long terme du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada renforce et facilite l'accès au Programme des travailleurs temporaires étrangers et augmente le seuil actuel de 10 % de travailleurs temporaires étrangers pouvant être engagés via le volet des postes à bas salaire dans les entreprises de transformation alimentaire, en tenant compte des différences régionales et sectorielles et qu'il fasse ce changement sans limiter l'accès au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Le gouvernement devrait également permettre aux entreprises de transformation alimentaire d'être admissibles au PTAS pour leurs besoins en main- d'œuvre temporaire.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation en principe. Il reconnaît l'importance des producteurs agricoles et des transformateurs d'aliments pour le système alimentaire canadien, ainsi que le rôle vital que jouent les travailleurs étrangers temporaires (TET) dans ce secteur.

Ce rôle vital est d'autant plus évident que les marchés du travail commencent à se remettre de la pandémie de COVID-19 et que de nombreux employeurs, y compris ceux des industries de la transformation alimentaire, peinent à pourvoir les postes vacants face à la pénurie de main-d'œuvre en général et notamment de main- d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées a apporté des changements stratégiques clés dans le cadre du Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du PTET annoncé ce printemps.

Le 4 avril 2022, l'exemption de la limite du nombre de postes à bas salaire dans les industries saisonnières, comme les industries de la transformation du poisson et des fruits de mer, est devenue une caractéristique permanente du PTET afin de garantir aux employeurs l'accès à la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour faire face aux pics saisonniers de la charge de travail. Parallèlement, la durée maximale d'emploi admissible de ces postes a été augmentée, passant de 180 jours civils à 270 jours civils.

En outre, la période de validité de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) a été portée de 9 à 18 mois pour une période d'un an. L'EIMT est un document que l'employeur doit obtenir avant que le ressortissant étranger puisse demander un permis de travail dans le cadre du PTET. La prolongation de sa période de validité permet aux employeurs, y compris ceux de l'industrie alimentaire, de mieux gérer leurs besoins en ressources humaines pendant cette période de relance suivant la pandémie et de faire venir des travailleurs étrangers en temps utile.

En outre, à compter du 30 avril 2022, la limite de la proportion de postes à faible salaire a été portée à 30 %, pendant un an, pour sept secteurs dans lesquels la pénurie de main-d'œuvre est avérée, y compris la fabrication de produits alimentaires. Pour tous les autres secteurs, limite a été portée à 20 %.

Enfin, la ministre prévoit convoquer le premier forum ministériel consultatif sur le PTET dès

l'été 2022 afin de recueillir directement le témoignage des intervenants sur la façon de rendre le programme plus adapté aux besoins des travailleurs, des employeurs et de leurs collectivités.

En ce qui concerne l'admissibilité des transformateurs d'aliments au PTAS, le gouvernement continuera de travailler avec les producteurs agricoles et les transformateurs d'aliments pour s'assurer que le PTET et le PTAS répondent aux besoins de la chaîne de valeur de la production alimentaire du Canada. Même si les nouvelles mesures susmentionnées permettront effectivement aux transformateurs d'aliments de bénéficier d'un accès accru aux travailleurs étrangers temporaires, le gouvernement est disposé à envisager des mesures supplémentaires pour s'assurer que les besoins en main-d'œuvre de ces employeurs sont satisfaits.

RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada évalue le programme pilote sur l'immigration agroalimentaire et envisage d'en élargir l'accès afin de combler la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe. Le gouvernement reconnaît la nécessité d'offrir aux TET des voies d'accès à la résidence permanente, y compris dans le secteur agricole et agroalimentaire, et a pris des mesures au cours des dernières années pour accroître ces voies d'accès. Le Programme pilote triennal sur l'immigration agroalimentaire, lancé en mai 2020, met à l'essai une approche propre à l'industrie pour combler les pénuries de main-d'œuvre de longue date dans les secteurs de la transformation de la viande, de la production de champignons et de cultures de serre, et de l'élevage. Il offre aux travailleurs expérimentés et non saisonniers une nouvelle voie d'accès à la résidence permanente dans certains postes et industries du secteur agricole.

Conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les programmes pilotes d'IRCC sont en mesure de recevoir un maximum de 2 750 demandes annuellement. En incluant les membres de la famille admissibles (conjoint et personnes à charge), le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire a été conçu pour appuyer jusqu'à 16 500 nouveaux résidents permanents. Le Programme pilote complète la série de programmes d'immigration économique du Canada, laquelle inclut, sans s'y limiter, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme des candidats des provinces. Celui-ci est unique par son approche propre à l'industrie.

Le gouvernement reconnaît les difficultés que certains travailleurs étrangers temporaires peuvent rencontrer pour se qualifier et demander la résidence permanente en raison de la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire. En réponse, une nouvelle voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente a été mise en place en mai 2021 pour soutenir la transition des résidents temporaires disposant d'une expérience professionnelle canadienne récente dans des postes essentiels (y compris dans le secteur agricole) ou ceux qui ont récemment obtenu un diplôme d'un établissement postsecondaire canadien. Par sa mise en œuvre, le gouvernement du Canada favorise la reprise économique du pays à la suite de la pandémie de COVID-19 et continue de résoudre les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs essentiels. Plus de 91 000 demandes ont été reçues dans le cadre de cette voie et, en date du 31 décembre 2021, près de 24 000 personnes avaient obtenu la résidence permanente (y compris les membres de la famille admissibles). Comme il est indiqué dans le Plan des niveaux d'immigration 2022-2024, 40 000 admissions supplémentaires sont prévues en 2022 et 32 000 en 2023.

Le gouvernement s'est engagé à évaluer les résultats du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire. Cette analyse, associée à l'information recueillie dans le cadre de la nouvelle voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente, devrait orienter l'élaboration des programmes futurs d'immigration économique. IRCC travaillera également en étroite collaboration avec AAC pour examiner les options possibles afin d'élargir et d'améliorer cette voie, conformément aux engagements contenus dans la lettre de mandat.

RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada appuie les approches innovatrices en matière de perfectionnement des compétences et qu'il encourage les programmes de formation et de recyclage professionnel, de façon qu'il soit possible de répondre aux besoins actuels et futurs en main-d'œuvre dans les entreprises agroalimentaires. Le Comité recommande également que le gouvernement fasse la promotion des carrières dans le secteur agroalimentaire auprès de la population, en mettant l'accent sur les générations futures, tout en respectant les ententes signées avec les gouvernements des provinces et des territoires.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Dans la lettre de mandat du premier ministre, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est tenue d'élaborer une stratégie en matière de main-d'œuvre agricole propre au secteur, avec l'appui de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap et en partenariat avec les provinces et les territoires, les employeurs, les syndicats et les travailleurs, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes et chroniques dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire, à court et à long terme.

EDSC fait d'importants investissements dans des initiatives de formation et de perfectionnement des compétences qui visent à appuyer le secteur agroalimentaire. Les investissements les plus importants sont réalisés par l'intermédiaire des ententes sur le développement du marché du travail et des ententes sur le perfectionnement de la main-d'œuvre et aident un million de Canadiens chaque année par l'entremise de programmes provinciaux et territoriaux qui répondent aux besoins uniques en matière de formation et de perfectionnement des compétences des marchés du travail locaux dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, le nouveau Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle annoncé dans le budget de 2021 soutient des secteurs clés de l'économie, notamment le secteur agroalimentaire, en finançant des solutions axées sur l'industrie, comme la formation et la reconversion professionnelle des travailleurs, et en aidant les employeurs à attirer et à maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée. EDSC s'est également engagé à lancer un centre de formation pour les emplois propres afin d'aider les travailleurs de tous les secteurs à mettre à niveau leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles pour être à la fine pointe de l'industrie carboneutre.

EDSC stimule également les perspectives de carrière pour les générations futures par l'entremise du Programme de stages pratiques pour étudiants, notamment en appuyant les étudiants de niveau postsecondaire dans le secteur agroalimentaire. Le Programme aide les étudiants de niveau postsecondaire à acquérir des compétences professionnelles grâce à des stages en milieu de travail, les employeurs à recruter et à former les talents et les établissements postsecondaires à s'adapter au changement. Grâce à un investissement de 11,2 millions de dollars dans des projets menés par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture et par Compétences Transformation Alimentaire Canada, EDSC contribuera à la création de 1 371 possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants de niveau postsecondaire dans ce secteur d'ici 2023-2024.

Pour favoriser les approches innovantes en matière de perfectionnement des compétences, le gouvernement a financé, en 2019, la création du Centre des Compétences futures, un centre indépendant d'innovation et de recherche appliquée. Le Centre appuie des projets dans les secteurs de l'agriculture et des technologies agricoles. Par exemple, depuis 2021, il s'est associé au Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture afin d'investir 1,8 million de dollars dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de main-d'œuvre pour l'agriculture, l'alimentation et la fabrication en collaborant avec les intervenants de l'industrie dans le but de cerner les lacunes en matière de renseignements et de compétences et d'élaborer de nouveaux outils fondés sur les besoins de l'industrie, mais aussi contribuer aux stratégies de perfectionnement de la main-d'œuvre.

Le budget de 2021 prévoyait également un investissement sur trois ans dans un nouveau programme intitulé Compétences pour réussir, afin d'aider les Canadiens à améliorer leurs compétences fondamentales et transférables de sorte qu'ils puissent mieux se préparer, obtenir et conserver un emploi, et s'adapter et réussir au travail. Cet investissement important

permettra d'offrir des possibilités de formation à environ 90 000 Canadiens, avec un financement prioritaire pour répondre aux besoins des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

En plus des programmes d'EDSC, AAC possède un certain nombre de programmes et de politiques qui visent à aider le secteur à répondre aux besoins actuels et futurs de main-d'œuvre et de compétences. Par exemple, le Programme d'emploi et de compétences des jeunes d'AAC aide les employeurs du secteur agricole à embaucher des jeunes afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience et des compétences propres à ce secteur. Le 5 mai 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement à hauteur de 21,4 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, afin d'améliorer le Programme d'emploi et de compétences des jeunes. Grâce à ce financement supplémentaire, le Programme aidera à pourvoir près de 2 000 nouveaux postes destinés aux jeunes dans le secteur agricole. Par ailleurs, le programme Agri-compétitivité d'AAC appuie les organismes nationaux qui aident les agriculteurs et les transformateurs à perfectionner et à partager leurs compétences et leurs connaissances afin de relever les défis actuels et futurs. Dans le cadre des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux à frais partagés du Partenariat canadien pour l'agriculture, des fonds sont prévus pour l'éducation, le perfectionnement des compétences et des campagnes de sensibilisation relativement aux secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroalimentaires et relativement aux possibilités de carrière dans ces secteurs, afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'importance du développement agricole pour l'économie et la société.

Afin d'aider à renforcer la main-d'œuvre au pays et à combler les éventuelles pénuries, AAC a lancé en 2020 le portail national de l'emploi « Mettez la main à la pâte – Aidez à nourrir les Canadiens », qui aide les Canadiens à trouver des emplois dans le secteur agroalimentaire. En décembre 2020, AAC a remplacé les tables rondes sur les chaînes de valeur par des tables de consultation du secteur gouvernement-industrie. La Table sur le développement des compétences fait partie de ce nouveau mécanisme de consultation et a pour mandat de mieux comprendre les besoins en compétences, de déterminer les voies potentielles d'acquisition de compétences et d'explorer des options de formation nouvelles et novatrices pour éduquer, former, réorienter et perfectionner la main-d'œuvre. De plus, AAC a lancé le Conseil canadien de la jeunesse agricole en juillet 2020, afin que la perspective des jeunes dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire soit bien comprise et soit prise en compte directement dans l'élaboration des politiques et des programmes et dans les processus de planification et de prise de décisions. Le Conseil s'est donné comme priorité de faire augmenter le nombre de jeunes et de nouveaux venus sur le marché de l'emploi qui poursuivent une carrière dans ce secteur, et il conseille AAC et ses partenaires du portefeuille quant aux stratégies à adopter pour y parvenir.

RECOMMANDATION 15

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada appuie l'innovation par l'intermédiaire de programmes ou d'outils financiers qui permettront au secteur agroalimentaire d'avoir accès à des technologies automatisées pour la recherche et le développement, et qu'il priorise l'élargissement de l'accès à Internet dans les régions rurales, où les producteurs et les transformateurs d'aliments se trouvent souvent.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le gouvernement fournit un soutien financier important pour accélérer la recherche, le développement technologique et l'automatisation dans le secteur agroalimentaire. Par l'entremise du Fonds stratégique pour l'innovation d'ISDE, le gouvernement investit dans deux réseaux d'innovation qui stimuleront la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire, les centres de recherche et les entreprises de technologie, afin d'améliorer la durabilité, la sécurité, l'efficacité et la compétitivité du secteur à l'échelle mondiale. Cela comprend un financement maximal de 49,5 millions de dollars pour le Réseau canadien de l'automatisation et l'intelligence agroalimentaire, qui investit dans l'innovation et stimule la concurrence grâce à des mesures accrues en matière d'automatisation et de numérisation. Cela comprend également un financement pouvant atteindre 30 millions de dollars au réseau Innovateurs canadiens en alimentation, qui aide les transformateurs

d'aliments de toutes tailles à mieux utiliser les technologies et la recherche appliquée afin de prendre de l'expansion, de mettre au point de nouveaux produits et procédés, et de vendre leurs produits à de nouveaux consommateurs.

Le gouvernement reconnaît que la connectivité des régions rurales est essentielle pour le travail, pour les écoles, pour le secteur des finances, pour le milieu des soins de santé et pour rester en contact avec les autres. La haute vitesse est une technologie polyvalente essentielle à la croissance et à l'efficacité dans un certain nombre de secteurs économiques, notamment en agriculture. Par exemple, des connexions à large bande qui sont robustes et de grande qualité pourraient permettre aux agriculteurs et aux transformateurs d'aliments de tirer pleinement parti de l'automatisation et des technologies numériques. Il s'agit de l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement appuie les mesures visant à rendre accessible la haute vitesse dans les régions rurales.

En juin 2019, le gouvernement a publié un document intitulé [La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité](#). Cette stratégie représente un engagement historique visant à offrir une infrastructure Internet haute vitesse abordable et fiable à tous les Canadiens et à améliorer la couverture mobile sans fil d'un océan à l'autre. Pour appuyer ces engagements, le gouvernement a lancé le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) en novembre 2020, afin d'améliorer la connectivité dans les collectivités rurales et éloignées, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires. Le FLBU, qui fournira 2,75 milliards de dollars pour appuyer des projets liés à Internet haute vitesse partout au pays, s'appuie sur des initiatives existantes dont la mise en œuvre est toujours en cours. Par exemple, le programme Brancher pour innover de 585 millions de dollars permet d'améliorer Internet dans plus de 975 collectivités, et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a annoncé plusieurs projets devant recevoir un financement dans le cadre de son Fonds pour la large bande de 750 millions de dollars. Des initiatives complémentaires d'Infrastructure Canada, de Services aux Autochtones Canada et de la Banque de l'infrastructure du Canada sont également en place pour appuyer l'accès à large bande dans les collectivités rurales et éloignées. Grâce à ces divers investissements, le gouvernement s'engage à ce que 98 % des Canadiens aient accès à Internet haute vitesse d'ici 2026 et à ce que tous les Canadiens y aient accès d'ici 2030.

Afin de maximiser les retombées de ces investissements, le gouvernement travaille avec des partenaires pour concentrer les efforts là où ils sont le plus nécessaires, notamment en facilitant l'accès au spectre. Par exemple, le gouvernement prend des mesures pour appuyer l'accès des petits fournisseurs et des fournisseurs régionaux au spectre dans le cadre de ses enchères du spectre, et il a recours à des exigences en matière de déploiement pour encourager l'expansion des services sans fil dans les régions rurales. Le gouvernement travaille également en collaboration avec des partenaires pour faciliter l'accès aux infrastructures passives, comme les poteaux et les emprises. Prises ensemble, ces mesures aideront les Canadiens mal desservis de partout au pays à avoir accès aux services Internet et mobiles dont ils ont besoin pour participer à l'économie numérique.

RECOMMANDATION 16

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada aide les provinces à mettre en œuvre un code de conduite pour les épiceries et qu'il participe à l'élaboration de ce code en collaboration avec les provinces et dans le respect de leurs compétences et des lignes directrices du Bureau de la concurrence.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe. Bien que les préoccupations soulevées par les transformateurs d'aliments et d'autres entités concernant les frais imposés aux fournisseurs par les détaillants ne soient pas un phénomène nouveau, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) ont reconnu la nécessité d'établir un équilibre dans la relation entre les fournisseurs et les détaillants, lors de la réunion des ministres FPT de l'Agriculture en novembre 2020.

À la suite de cette réunion, un groupe de travail sur les frais imposés par les détaillants a été mis sur pied, suivant une décision à l'unanimité. Ce groupe, coprésidé par l'honorable

Marie- Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et l'honorable André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, a tenu plus de 60 réunions avec les intervenants pour clarifier les pratiques relatives aux frais imposés par les détaillants en épicerie, en consultation avec des experts et des membres du secteur. Le Bureau de la concurrence a également offert ses conseils et son expertise. En juillet 2021, les principales conclusions du groupe de travail FPT ont été présentées aux ministres et rendues publiques. Les ministres FPT ont appelé l'industrie à trouver un consensus sur une proposition de code de conduite et un mode de règlement des conflits afin d'améliorer la prévisibilité, la transparence et l'équité dans les relations entre fournisseurs et détaillants. Un processus mené par l'industrie a été lancé en août 2021 et un animateur tiers a été retenu pour encadrer les discussions. Un comité directeur composé d'intervenants clés de l'industrie a été créé en septembre 2021 et des rapports d'étape écrits ont été remis aux ministres FPT en décembre 2021 et en avril 2022. Le secteur a accompli d'importants progrès afin d'aborder cet enjeu et de proposer des solutions concrètes. Le gouvernement du Canada félicite les organisations et les entreprises concernées pour le travail qu'elles ont accompli jusqu'à présent, et nous continuerons à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec l'industrie, afin de trouver des solutions qui favorisent la santé et la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada et améliorent la compétitivité du secteur.

RECOMMANDATION 17

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada encourage les banques et les investisseurs institutionnels du Canada à mettre en place des fonds afin d'accorder des capitaux aux petites et moyennes entreprises en forte croissance du secteur agroalimentaire, notamment aux nouveaux entrants dans le secteur.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire ont de la difficulté à attirer des investissements privés et en capital- risque. L'accès aux capitaux est primordial pour élargir les activités et permettre aux entreprises d'investir dans la recherche et développement, la technologie et la création de propriété intellectuelle.

Le gouvernement du Canada offre un accès aux capitaux pour le secteur de l'agroalimentaire par l'entremise de Financement agricole Canada (FAC), qui est le principal prêteur au pays dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec un portefeuille de prêts dépassant les 41 milliards de dollars. La société d'État offre des solutions de financement souples et concurrentielles ainsi que des logiciels de gestion, de l'information et des connaissances spécialement conçus pour les industries du secteur agricole et agroalimentaire. La stratégie de capital- risque de FAC soutient les entrepreneurs du secteur agricole et alimentaire à toutes les étapes du cycle de vie de leur entreprise et se concentre sur la création de nouveaux fonds visant à attirer d'autres investisseurs importants.

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) d'ISDE est un programme de partage des pertes sur prêts qui fonctionne en collaboration avec les institutions financières et qui partage le risque avec des prêteurs afin de faciliter l'accès aux prêts pour les petites entreprises. Le PFPEC dessert les petites entreprises ayant un revenu annuel moyen de 10 millions de dollars ou moins dans tous les secteurs, notamment les transformateurs d'aliments, les fournisseurs de services alimentaires et les détaillants. Au cours des dix dernières années, les petites entreprises ont reçu environ 56 000 prêts totalisant plus de 10 milliards de dollars en financement, grâce au programme. Les prêts contractés en vertu du PFPEC peuvent servir à financer les coûts liés aux immobilisations, à l'équipement et aux améliorations locatives à des fins commerciales.

La Banque de développement du Canada (BDC) offre un accès aux capitaux pour les entreprises en croissance rapide du secteur agroalimentaire. Le capital- risque est disponible par l'entremise du Fonds Innovation industrielle de 250 millions de dollars de la BDC. Lancé en 2019, ce fonds investit dans les entreprises et les entrepreneurs qui accélèrent la transformation des industries clés du Canada formant l'épine dorsale de l'économie nationale, y compris les technologies agricoles et agroalimentaires, les technologies d'extraction des

ressources et la fabrication de pointe. La BDC offre également un financement sur la base d'une approche sectorielle agnostique, commerciale et axée sur la demande.

Le Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA) de SAC aide les entreprises autochtones à accéder à des prêts abordables grâce aux institutions financières autochtones (institutions financières autochtones [Aboriginal Financial Institutions] et sociétés métisses de financement [Métis Capital Corporations]) afin de leur permettre de démarrer leurs entreprises et de les faire croître. Le Programme offre également un soutien aux entrepreneurs autochtones sous forme de capitaux propres non remboursables afin de les aider à satisfaire aux exigences imposées pour obtenir des prêts commerciaux. Il offre également des services de soutien aux entreprises pour les entrepreneurs des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, y compris dans le secteur agroalimentaire (aide à la rédaction d'un plan d'activités, etc.). Outre le soutien offert par le PEA, sur les 306,8 millions de dollars de l'Initiative de soutien aux entreprises autochtones dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 240 millions de dollars ont été mis à la disposition des entreprises sous forme de prêts sans intérêt et de contributions non remboursables et 66,8 millions de dollars ont été alloués aux réseaux de prêteurs autochtones ayant besoin d'un soutien en raison de la pandémie.

RECOMMANDATION 18

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada examine les normes d'équivalence et demande à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à l'Agence des services frontaliers du Canada d'accroître la surveillance des importations agricoles afin d'assurer le respect des normes d'équivalence négociées dans nos accords commerciaux. En outre, que le gouvernement fédéral examine l'incidence de l'application des normes d'équivalence et la réciprocité concernant les importations agricoles en ce qui concerne les différences de niveaux de subvention et l'empreinte carbone.

Le gouvernement prend acte de cette recommandation. Le Canada adhère aux règles internationales établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lesquelles appuient un commerce équitable et prévisible des produits alimentaires. Les obligations commerciales à l'égard des mesures sanitaires et phytosanitaires protègent le droit des pays d'adopter les mesures nécessaires pour préserver la santé des humains, des animaux et des plantes. Ces mesures doivent être transparentes et fondées sur des données scientifiques et ne doivent pas créer d'obstacles inutiles au commerce. Les obligations commerciales concernant les obstacles techniques garantissent que les règlements ne sont pas plus restrictifs que nécessaire pour respecter des objectifs stratégiques légitimes. Les pays doivent fonder leurs mesures sur les normes internationales, mais ont tout de même le droit d'être plus stricts si l'évaluation des risques est justifiée sur le plan scientifique ou si cela est nécessaire pour respecter un objectif stratégique légitime.

Tous les aliments importés au Canada doivent satisfaire aux exigences de la *Loi sur les aliments et drogues*, du *Règlement sur les aliments et drogues* ainsi que de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* (LSAC) et de son règlement d'application (RSAC). Le *Règlement sur la salubrité des aliments* au Canada est conforme aux lignes directrices établies dans le Codex. Les importateurs d'aliments doivent posséder une licence et tenir à jour des plans de salubrité des aliments qui démontrent que les aliments importés satisfont aux mêmes exigences que les aliments produits au pays. L'ACIA a divers outils à sa disposition pour s'assurer que les importateurs canadiens d'aliments respectent leurs obligations; elle peut notamment retenir les expéditions à la frontière, surtout si l'importateur d'aliments n'a pas une licence valide au titre du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC). Le RSAC comprend une approche fondée sur les résultats qui permet l'application de différents mécanismes pour contrôler les importations d'aliments en fonction du niveau de risque. Par exemple, la viande et les mollusques vivants et crus présentent un risque plus élevé pour la santé des consommateurs et doivent donc provenir d'établissements reconnus dans des pays qui ont en place un système de la salubrité des aliments reconnu par l'ACIA comme ayant le même degré de protection que celui offert par la LSAC et le RSAC. L'ACIA peut suspendre ou annuler la reconnaissance de ces systèmes d'inspection ou de ces établissements dans des circonstances prescrites, lorsqu'il y a des antécédents de non-conformité, conformément aux dispositions du

RSAC. L'ACIA a suspendu les importations provenant de 10 établissements étrangers de traitement des viandes au cours de l'année 2021 après avoir constaté des incidents répétés de non-conformité aux exigences canadiennes.

Le budget de 2019 a instauré la Politique alimentaire du Canada, qui prévoit un investissement de 24,4 millions de dollars sur cinq ans afin de renforcer la capacité du pays à prévenir, à détecter et à dissuader la fraude alimentaire. Dans le cadre de l'initiative de lutte contre la fraude alimentaire, l'ACIA cible les importateurs, les transformateurs canadiens et les établissements de vente au détail et réalise des activités d'inspection et d'échantillonnage en fonction du risque. Les récents efforts de l'ACIA ont porté sur l'échantillonnage et l'analyse du miel, afin de détecter la falsification par l'ajout de sucres étrangers et sur le poisson pour détecter la prévalence de la substitution d'espèces. Les mesures d'application de la loi prises par l'ACIA relativement au miel ont permis d'empêcher qu'environ 96 000 kg de miel falsifié n'entrent sur le marché canadien entre 2018 et 2020. Les activités de l'ACIA pour lutter contre la fraude alimentaire se trouvent sur le site Web de l'Agence.

L'ACIA gère un programme à l'étranger qui contribue à son mandat de salubrité des aliments en traitant à la source les risques de salubrité pour les aliments importés. Ce programme se divise en trois volets : audit sur place, vérification des établissements étrangers et assistance technique. En 2020-2021, le plan de travail du programme à l'étranger a été ajusté dans la foulée des restrictions concernant les voyages tout en veillant au respect de l'objectif ultime du programme qui consiste à s'assurer que les pays étrangers qui exportent des aliments au Canada satisfont aux exigences canadiennes en matière d'importation. Des activités d'atténuation, comme des audits virtuels, des examens des documents et des missions virtuelles d'assistance technique, ont été mises en place. Par exemple, l'ACIA a récemment réalisé trois audits virtuels de systèmes étrangers de contrôle de la salubrité des aliments.

En outre, l'ACIA collabore avec les autorités compétentes à l'étranger pour éliminer les risques auxquels sont confrontés les pays importateurs et exportateurs. Par exemple, l'ACIA et la Food and Drug Administration (États-Unis) ont collaboré pour éliminer les risques relatifs à la salubrité des aliments associés à la laitue romaine cultivée dans certaines régions des États-Unis et distribuée aux États-Unis et au Canada.

En janvier 2021, le gouvernement du Canada a octroyé un investissement de 162,6 millions de dollars à l'ACIA sur les cinq prochaines années et de 40 millions de dollars par an sur une base permanente pour maintenir l'intégrité du système canadien de salubrité des aliments, pour préserver la santé des plantes et des animaux afin de protéger l'approvisionnement alimentaire et pour offrir un soutien continu aux entreprises canadiennes dans leurs activités d'exportation et d'importation afin de surmonter les interruptions dues à la pandémie et la volatilité du marché mondial. Cet investissement renforce la capacité de l'ACIA de répondre efficacement et rapidement aux activités d'importation et d'exportation, d'effectuer une surveillance et de numériser les formulaires et les documents. Ce financement rehausse les programmes d'inspection et de surveillance de l'ACIA au Canada et permet d'intervenir pour détecter les nouveaux pathogènes alimentaires, les espèces envahissantes et les maladies animales qui menacent les ressources agricoles et naturelles du Canada. L'ACIA procède à une analyse combinant de multiples facteurs et à une contextualisation des renseignements et des données, afin d'appliquer une approche fondée sur le risque pour protéger les Canadiens. Des outils supplémentaires, tels que l'analyse de l'environnement et l'outil de décision sur les aliments importés de l'ACIA, favorisent une approche proactive afin d'éclairer davantage les décisions en matière de gestion des risques. Dans cette optique, l'ACIA effectue davantage d'inspections des programmes de contrôle préventif des importateurs titulaires d'une licence. En outre, l'ACIA s'affaire à élargir ses services numériques afin qu'un plus grand nombre d'exportateurs et d'importateurs canadiens puissent profiter d'outils automatisés et efficaces pour la gestion des risques et les inspections. Cet investissement veille à ce que le Canada ait les systèmes de salubrité des aliments et de protection des plantes et des animaux les plus modernes et les plus efficaces au monde, renforçant ainsi la réputation du Canada à titre de partenaire commercial de confiance.

L'ACIA travaille en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) afin de

gérer les risques pour la santé qui pourraient être associés aux produits alimentaires importés en utilisant des outils additionnels, comme des permis d'importation, des opérations éclair à la frontière et l'inspection de cargaisons et de colis arrivant au Canada dans le but de détecter les importations non autorisées de matières végétales et animales.

L'Accord de l'OMC sur l'agriculture contient des mesures disciplinaires qui limitent l'utilisation de subventions agricoles qui faussent les échanges commerciaux et la production. Tous les membres de l'OMC sont assujettis à de telles limites. Le Canada surveille les subventions signalées par ses partenaires commerciaux à l'OMC afin de s'assurer que ces pays respectent leurs obligations commerciales.

Le gouvernement du Canada envisage d'utiliser des rajustements à la frontière des tarifs du carbone (RFTC) comme moyen pour équilibrer les intérêts du Canada qui souhaite évoluer vers une économie à faible émission de carbone et la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux. L'une des formes les plus communes de RFTC est l'imposition de tarifs à l'importation de marchandises provenant de pays qui n'ont pas de tarification du carbone (ou qui appliquent un faible prix au carbone) afin de s'assurer qu'ils paient des coûts similaires à ceux imposés aux marchandises canadiennes pour des émissions de carbone semblables. Les RFTC peuvent être utilisés conjointement avec des rabais à l'exportation qui aident à maintenir la compétitivité sur les marchés mondiaux lorsque les marchandises produites au pays sont exportées sur des marchés qui n'ont pas de tarification du carbone ou qui imposent un faible prix au carbone. Comme les RFTC ont une incidence sur les intérêts des partenaires commerciaux, le gouvernement du Canada examine attentivement la façon dont il utilisera ces rajustements tarifaires pour répondre aux intérêts du pays qui se dirige vers une économie à faible émission de carbone, de manière à ce que cette ambition environnementale ne soit pas compromise, tout en appuyant la compétitivité du Canada à l'échelle internationale.

CONCLUSION

Le gouvernement tient à remercier les membres du Comité ainsi que les témoins qui ont comparu devant le Comité, pour le travail accompli afin de cerner des moyens de relever les défis et de profiter des occasions touchant la capacité de l'industrie canadienne de la transformation alimentaire.

Le Rapport du Comité et les initiatives fédérales exposées en détail dans la présente réponse mettent en évidence les contributions et les rôles importants des gouvernements à l'appui des efforts déployés par le secteur de l'agroalimentaire. Le gouvernement continuera de travailler avec les provinces et les territoires, les intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et d'autres partenaires afin d'accroître la capacité du Canada à transformer une plus grande proportion des aliments qu'il produit, à renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales et à tirer profit du potentiel de croissance des exportations.